

# UN PLAN D'ENVERGURE POUR LES TOILETTES

Alors que la FCPE crie depuis des années au scandale sur l'état des sanitaires dans les établissements scolaires en France, l'épidémie due au Covid-19 a malheureusement permis de montrer toute la pertinence de s'attaquer pour de bon à cette problématique. L'hygiène en France est une longue histoire de désamour. Comme souvent, tout est affaire d'apprentissage. Et quelle meilleure méthode que d'éduquer les jeunes dès leur plus jeune âge, à l'instar de ce qui se fait à l'étranger. Seulement voilà, pour convaincre les élèves, encore faut-il qu'ils aient accès, à tout moment de la journée, à des toilettes dignes de ce nom, sûres, bien équipées !

Le chantier qui s'ouvre est gigantesque : les chiffres parlent d'eux-mêmes. Dans son étude sur la qualité de vie dans les collèges et lycées en 2017, le Cnesco rappelle que près de 40% des collèges et lycées publics déclarent ne pas « avoir suffisamment de sanitaires dans leurs locaux », dans 72% des établissements, les locaux sanitaires sont dégradés et dans 62% des cas, il manque des produits liés à l'hygiène (du papier et du savon...).

Aujourd'hui, avec la crise sanitaire que traverse notre pays, ces mesures apparaissent nécessaires et urgentes. Bien évidemment, un tel plan ne peut uniquement reposer sur la bonne volonté d'une équipe municipale, départementale ou régionale.

**La FCPE attend donc de l'État qu'il finance cette politique de santé publique, mais aussi qu'il la coordonne pour qu'aucune collectivité ne passe au travers des mailles d'un filet sanitaire indispensable.**

**Deux stratégies d'action sont à envisager : un plan d'investissement massif et une politique de prévention pour changer les pratiques.**

Équiper les écoles, collèges et lycées de sanitaires rénovés, c'est permettre à nos enfants de rester en bonne santé mais aussi de mieux s'épanouir, donc de réussir à l'école. Mobilisons nos élu.e.s pour qu'ils répondent à nos attentes, pour qu'ils impulsent et financent ce plan qui est une priorité pour tous les parents d'élèves.

## LES STRATÉGIES D'ACTION À METTRE EN ŒUVRE



Un plan  
d'investissement



Une politique  
de prévention



[www.fcpe.asso.fr](http://www.fcpe.asso.fr)



[fcpe.nationale](https://www.facebook.com/fcpe.nationale)



[FCPE\\_nationale](https://twitter.com/FCPE_nationale)

# UN PLAN D'INVESTISSEMENT

Des mesures urgentes doivent être engagées à court et moyen termes pour répondre aux besoins fondamentaux et élémentaires des enfants et des jeunes.



Construire une réelle concertation entre les services déconcentrés de l'État, les collectivités territoriales et les agences de santé.



Définir un cadre réglementaire de référence pour tous les établissements scolaires en matière d'équipements sanitaires, d'entretien et d'hygiène.



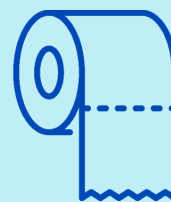
Augmenter le nombre de sanitaires dans les établissements et réparer les sanitaires existants mais défectueux.



Organiser l'intimité des élèves selon leur âge (parois séparatives, portes hautes, verrous...).



Engager des travaux de mise en accessibilité des toilettes pour les élèves en situation de handicap.



Assurer la disponibilité constante d'équipements (savon, papier toilettes, séchage des mains, poubelles, patères...).



Installer des distributeurs gratuits de protections hygiéniques.



Prévoir des sanitaires à proximité de chaque classe et des lieux à forte circulation (cour de récréation, préau, cantine) dans les constructions futures d'établissements.



Développer les recours à moindre impact écologique (toilettes sèches, matériels d'entretien et de rénovation non polluants, eau de pluie...).

# UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION

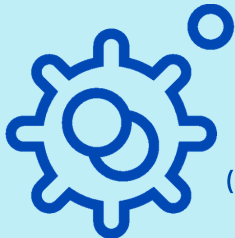
Changer les pratiques, casser les tabous et améliorer le bien-être des élèves.



Mener dans les instances des établissements scolaires un diagnostic sur la qualité de vie des élèves et les pratiques en œuvre, pour qu'enfin les élèves puissent se rendre aux toilettes librement.



Définir un plan d'éducation à l'hygiène et à la santé à l'échelle académique et dans les instances des établissements et des écoles.



Généraliser des campagnes d'information et des formations sur les effets délétères de la non réponse aux besoins premiers des élèves (rétention et maladies associées, déshydratation, absentéisme, concentration, mal-être...)



Élaborer un plan de prévention des dégradations et du sentiment d'insécurité des élèves dans les sanitaires (pédagogie de projet, responsabilisation, surveillance, lutte contre le harcèlement et les pratiques à risques...)



Favoriser l'engagement des élèves dans la co-construction des règles collectives de vie des établissements.



Renforcer les services de médecine et d'infirmier scolaire.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Rénover, créer ou aménager les sanitaires scolaires coûtent entre 2500 et 3500€ HT par m2. Il n'existe pas de texte officiel sur le nombre minimal de cabines et de points d'eau nécessaires dans un établissement.

Voici une indication des normes utilisées : Dans les écoles élémentaires et le second degré, la référence est le code du travail (article R.232-2-5) ; Dans les écoles maternelles, des normes petite enfance départementales s'appliquent le plus souvent. Filles : 2 WC pour 20 filles ; Garçons : 1 WC + 1 urinoir pour 20 garçons ; Lavabos : 1 robinet pour 20 élèves.

Les sanitaires accessibles aux personnes handicapées ne s'ajoutent pas au nombre total de sanitaires. Ils doivent donc être accessibles pour toutes et tous : 1 sanitaire accessible par tranche de 10 sanitaires. Les seuls points d'eau potable se trouvent le plus souvent seulement aux sanitaires et à la cantine.